

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL493

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 21

A l'alinéa 11, après la seconde occurrence du mot :

« électronique »,

insérer les mots :

« qui lui était ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.